



DEMANDE DE TOURNAGE SUR VOIES CLASSEES A GRANDE CIRCULATION

Cette demande doit être déposée un mois avant la date du tournage.

1) Indications relatives a la société de production

- Nom de la production et l'adresse.....
- Numéro du registre du commerce.....
- Nom du régisseur et numéro de téléphone du régisseur.....
- Adresse mail.....
- Date du tournage
- Horaires de tournage.....

2 Pièces à fournir

- Une attestation d'assurance responsabilité civile pour le tournage ;
- Photocopies des cartes grises des véhicules ;
- Un plan décrivant le parcours des véhicules ;
- Le synopsis ;
- Autorisation de détention armes (pour tous comédiens en tenue de policier avec des armes) ;
- Autorisation de l'organisateur concernant la sécurité et l'utilisation et de leur conservation pendant la durée du tournage.

3 Lieux de tournage

- Sur Autoroutes
- Dans le flux de la circulation
- Avec fermeture de la circulation
- Sens de la circulation
(Paris Province ou Province Paris)

Indiquer le nom et l'adresse de la société balisage.....

Si le tournage a lieu sur une voie autre que des voies classées à grande circulation, cette demande doit être adressée à la mairie de la commune concernée